

COMMUNE DE ROQUEFORT DE SAULT

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal du :
06 AVRIL 2016.

Secrétaire de séance : A. DENJEAN

Membres du conseil

présents:

Mme. Monique SAINT JEVIN	Maire
Mme. Annie DENJEAN	1 ^{er} adjoint
Mme. Nicole MANRESA	
M. Benoît OLIVE	

Absents :

M. Patrick DULCET (présent en audioconférence)
M. Eric AUBIGNA

ORDRE DU JOUR

- VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.1
- SUBVENTION POUR LE NOUVEAU MEDECIN D'AXAT 2
- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2016. 2
- ACHAT DE LA GRANDE DE MME CLAUDE ARENY 2
- DELIBERATION ONF (APPLICATION DU REGIME FORESTIER)..... 3
- RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE MME VIVIANE BREZET 3
- DELIBERATION AUTORISANT LA CCPA A APPROUVER LA CARTE COMMUNALE 3
- QUESTIONS DIVERSES..... 3

VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Madame le Maire propose le montant des subventions allouées aux différentes associations, à savoir :

• Association Communale de Chasse	1 100.00€
• Amicale des Sapeurs Pompiers	400.00€
• APP du Massif de Madres	150.00€
• Association Intercommunale de Chasse	155.00€
• Club de l'Escouloubraise	150.00€
• Commission Syndicale Intercommunale Madres	455.00€
• Docteur RIHA	250.00€
• Docteur VALERO	250.00€
• Nature Détente Sport Madres	1.100.00€
• Ecole d'AXAT	50.00€

Délibération n°2016-11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Approuve à l'unanimité le montant des subventions qui s'élève à 4060.00€*
- *Décide d'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016 de la Commune.*

□ SUBVENTION POUR LE NOUVEAU MEDECIN D'AXAT

Madame Le Maire expose :

L'association #groupe médical de la Haute Vallée de l'Aude et du Donezan# dont le siège est à AXAT a pour objet, sur un territoire dont la commune de ROQUEFORT DE SAULT fait partie, de rompre l'isolement et de lutter contre l'épuisement des professionnels de la santé, de maintenir et de pérenniser l'offre de soins de premier secours, de coordonner les soins autour du patient afin de conserver son autonomie le plus longtemps possible au domicile. Dans le cadre de son fonctionnement, elle a sollicité auprès de la commune de ROQUEFORT DE SAULT, une aide financière.

Délibération n°2016-12

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide à l'unanimité d'accorder à l'association #groupe médical de la Haute Vallée de l'Aude et du Donezan #une subvention d'un montant de 425.00€*
- *D'inscrire cette dépense au Budget Primitif 2016 de la Commune.*

□ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES POUR 2016.

Considérant que la commune entend poursuivre son programme d'équipement auprès de la population sans augmenter la pression fiscale.

Délibération n° 2016-13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2015 soit :*

☞ <i>Taxe d'habitation</i>	<i>11.68%</i>
☞ <i>Taxe foncière (bâti)</i>	<i>24.28%</i>
☞ <i>Taxe foncière (non bâti)</i>	<i>16.61%</i>

□ ACHAT DE LA GRANGE DE MME CLAUDE ARENY

Dans le but de libérer l'espace au cœur du village, Mme le Maire propose le rachat de la grange de C.ARENY pour un montant de 6000.00€.

Délibération n°2016-14.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide à l'unanimité, d'acquérir la grange cadastrée A 2337 appartenant à Mme Claude ARENY pour un montant de 6000.00€*
- *Autorise Mme Le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.*

❑ DELIBERATION ONF (APPLICATION DU REGIME FORESTIER).

Madame Le Maire expose au Conseil qu'il est souhaitable d'actualiser l'emprise foncière bénéficiant du Régime Forestier pour la forêt indivise de la Resclause.

Cette mise à jour donne lieu à une procédure d'application du régime forestier au bénéfice des parcelles cadastrales localisées sur le territoire communal du BOUSQUET pour une surface totale de 44 ha 06 a 07 ca.

Délibération n°2016-15

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide à l'unanimité d'appliquer le Régime Forestier aux parcelles concernées pour une surface de 44 ha 06 a 07 ca*
- *Autorise Mme Le Maire à signer les documents correspondants.*

❑ RENOUELEMENT DU CONTRAT DE MME VIVIANE BREZET.

Il s'agit de procéder au renouvellement annuel du contrat de remplacement de l'agence postale.

Délibération n°2016-16

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide à l'unanimité ,de procéder au renouvellement du contrat de remplacement de l'agence postale de Mme Viviane BREZET.*

❑ DELIBERATION AUTORISANT LA CCPA A APPROUVER LA CARTE COMMUNALE

Depuis le 14/12/2015, la CCPA a pris la compétence du PLU et de carte communale Conformément au code de l'urbanisme, la commune de ROQUEFORT DE SAULT demande à la CCPA de terminer la procédure de révision de carte communale engagée le 16 avril 2010.

Délibération n° 2016-17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- *Décide à l'unanimité de demander à la Communauté de Communes des Pyrénées Audoises, d'achever la procédure de révision de la carte communale engagée le 16 avril 2010.*

❑ QUESTIONS DIVERSES.

📁 AFFOUAGE

Une coupe d'affouage est programmée pour l'automne prochain.

A ce sujet, un règlement d'affouage sera envoyé à chaque affouagiste (résidence principale dans un premier temps).

Une proposition d'aide à la coupe sera proposée à ceux qui ne peuvent pas se couper le bois. Tous les détails vous seront prochainement communiqués dans un courrier individuel.